

3 AQ 339

Strasbourg le 15 mars 1809.

Monsieur Briansiaux ille —

P. Ley

Nous avons l'honneur de Vous prévenir que d'un commun accord notre société de commerce sous la raison de Baumann et Sautier est dissoute à date de ce jour. Notre Sieur Sautier reste seul chargé de la liquidation.

Nous Vous remercions de la confiance que Vous avez bien voulu nous accorder, et avons l'honneur d'être avec la plus parfaite considération

Baumann et Sautier.

Notre Sieur Baumann cessera de signer

Baumann et Sautier

Notre Sieur Ch. Sautier cessera de signer

Baumann & Sautier